



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2024

**OBJET : ANNULATION DE LA VENTE D'UN TERRAIN EN VUE
DE LA CONSTRUCTION DE 5 HABITATIONS ACCOLÉES À CHÂTEAU-ARNOUX –
ANNULATION DE LA DELIBERATION N° DM_20221110N143 EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

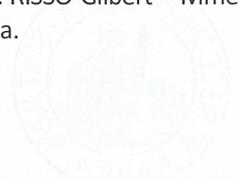
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
M. MEGUEDMI Smail a donné procuration à M. DELAHAYE Guy
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa – Mme GIACHINO Lisa.



Mme PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 07 Novembre 2024.
Délibération N° DM_20241107N085

OBJET : ANNULATION DE LA VENTE D'UN TERRAIN EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 5 HABITATIONS ACCOLÉES À CHÂTEAU-ARNOUX – ANNULATION DE LA DELIBERATION N° DM_20221110N143 EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2022

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} Adjoint délégué au foncier sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée que, lors du Conseil Municipal du 10 Novembre 2022, l'Assemblée a validé la vente du terrain de 1.330 M² – cadastré AI 327 et AI 328 – situé à Font-Robert à Monsieur EL BELGHITI Salim en nom propre ou à une SCI à constituer qu'y se substituerait à lui, et dont il serait le représentant principal en tant que gérant.

Il précise :

- Que le permis de construire de ce projet de 5 maisons accolées a été délivré le 30 Octobre 2023,
- Qu'une promesse de vente entre la Commune et la société "BGH2", dont le gérant est Monsieur Salim EL BELGHITI, a été signée 11 Juillet 2023 puis prorogée à sa demande deux fois pour une signature prévue au plus tard le 27 Septembre 2024.

Il fait savoir :

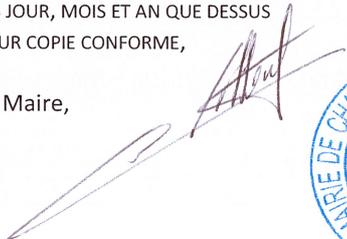
- Que, par courriel en date du 27 Septembre 2024, Monsieur EL BELGHITI Salim a fait savoir à la Commune qu'il mettait fin à ce projet et qu'il renonçait à l'acquisition de ce terrain,
- Que, conformément à la promesse de vente signée, la somme de 8.568,00 Euros sera acquise à la Commune, au titre des dommages-intérêts et versé par l'intermédiaire du Notaire.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- **D'ANNULER** la vente à la société "BGH2" des parcelles cadastrées AI 327 et AI 328 d'une superficie de 1.330 M² et, par conséquent, d'annuler la délibération N° DM_20211110N143 du 10 Novembre 2022.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, décide :

- **D'ANNULER** la vente à la vente à la société "BGH2" des parcelles cadastrées AI 327 et AI 328 d'une superficie de 1.330 M² et, par conséquent, d'annuler la délibération N° DM_20211110N143 du 10 Novembre 2022.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DOUZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p style="text-align: right;"></p> <p style="text-align: right;"></p> <p>René VILLARD</p>
---	---